



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élus locaux

Question écrite n° 86662

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation des élus des collectivités locales. Dans une très grande majorité, ceux-ci continuent d'exercer une activité relevant du droit privé. Or, certaines sociétés d'assurances refuseraient le versement d'indemnités journalières à ces élus, lorsqu'ils sont en arrêt maladie, arguant du fait que leur mission d'élu est « assimilable à une activité professionnelle ». Cette position, si elle était confirmée, serait susceptible de décourager de nombreux élus, voire de provoquer la démission de plusieurs centaines d'entre eux. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions auxquelles sont assujettis les élus en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86662

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1757